

674781

## DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA DÉMARCHE DU PLAN DE TRANSPORT DU BAS-SAINT-LAURENT

### UNE RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES CONCERNÉS

Annoncé dans *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un aménagement concerté du territoire*, le ministère des Transports (MTQ) s'est donné comme objectif de réaliser un plan de transport pour toutes les régions du Québec. À cet effet, il est prévu que, d'ici 2002, toutes les régions seraient dotées d'un plan de transport.

En tant que maître d'œuvre des plans, le MTQ doit s'assurer de la concordance entre les priorités d'action en matière d'aménagement et de développement régional retenues par les MRC, les municipalités et les conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD).

Le territoire couvert par le plan de transport correspond à celui de la région administrative du Bas-Saint-Laurent (carte 1). Il comprend huit MRC, soit Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matapédia et Matane. La région est desservie par la Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine localisée à Rimouski et par cinq centres de services répartis sur le territoire. Il s'agit des centres de services de Saint-Pascal, de Cabano, de Saint-Georges-de-Cacouna, de Mont-Joli et de Sainte-Anne-des-Monts.



CANQ  
TR  
QUE  
BSLGIM  
101

CANQ  
TR  
QUE  
BSLGIM  
101

ransports  
Québec

Pour communiquer avec nous par courriel :  
planbsl@mtq.gouv.qc.ca

Site du plan de transport régional : <http://www.mtq.gouv.qc.ca/regions/bas/index.htm>



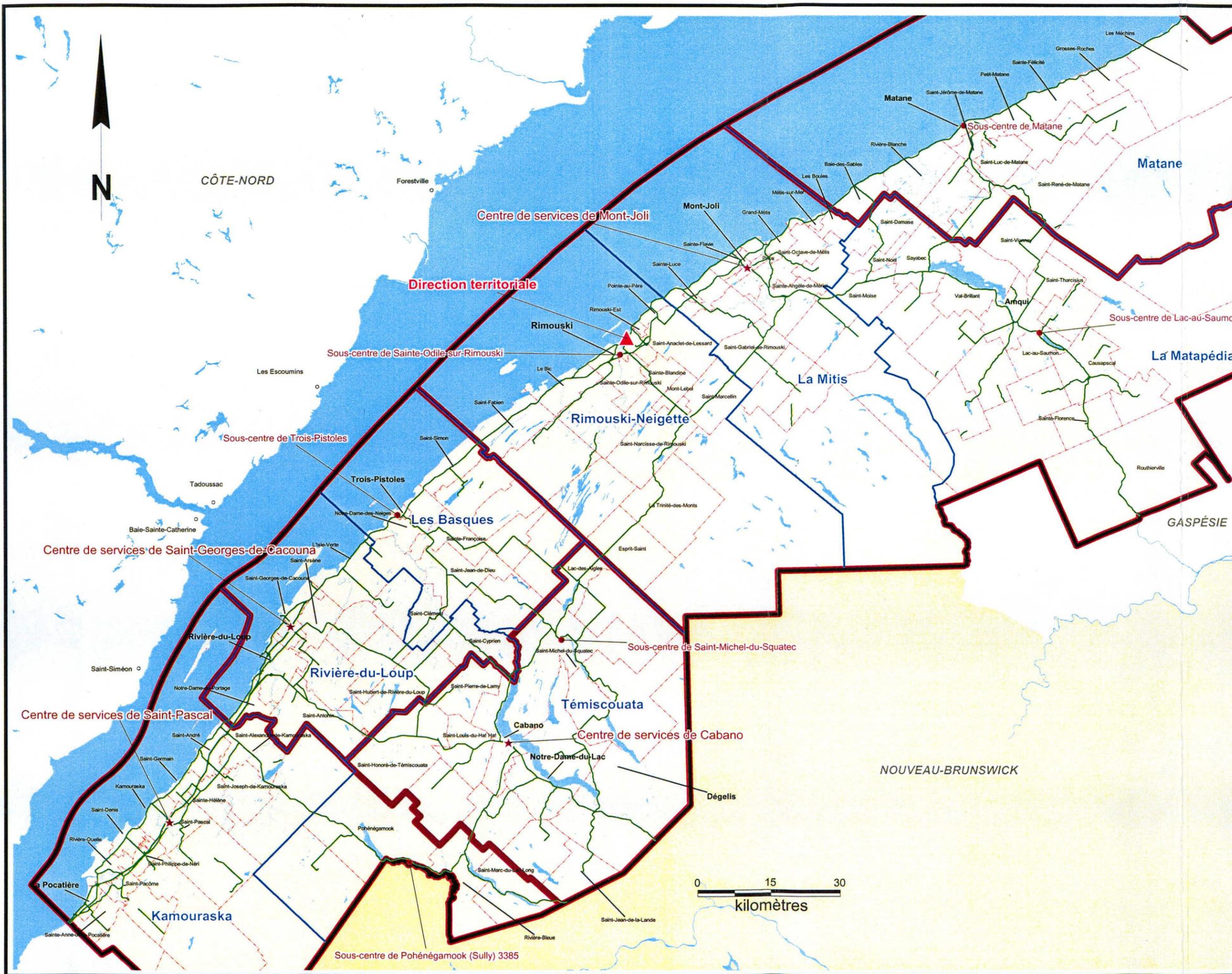
**Plan de transport du  
 Bas-Saint-Laurent**

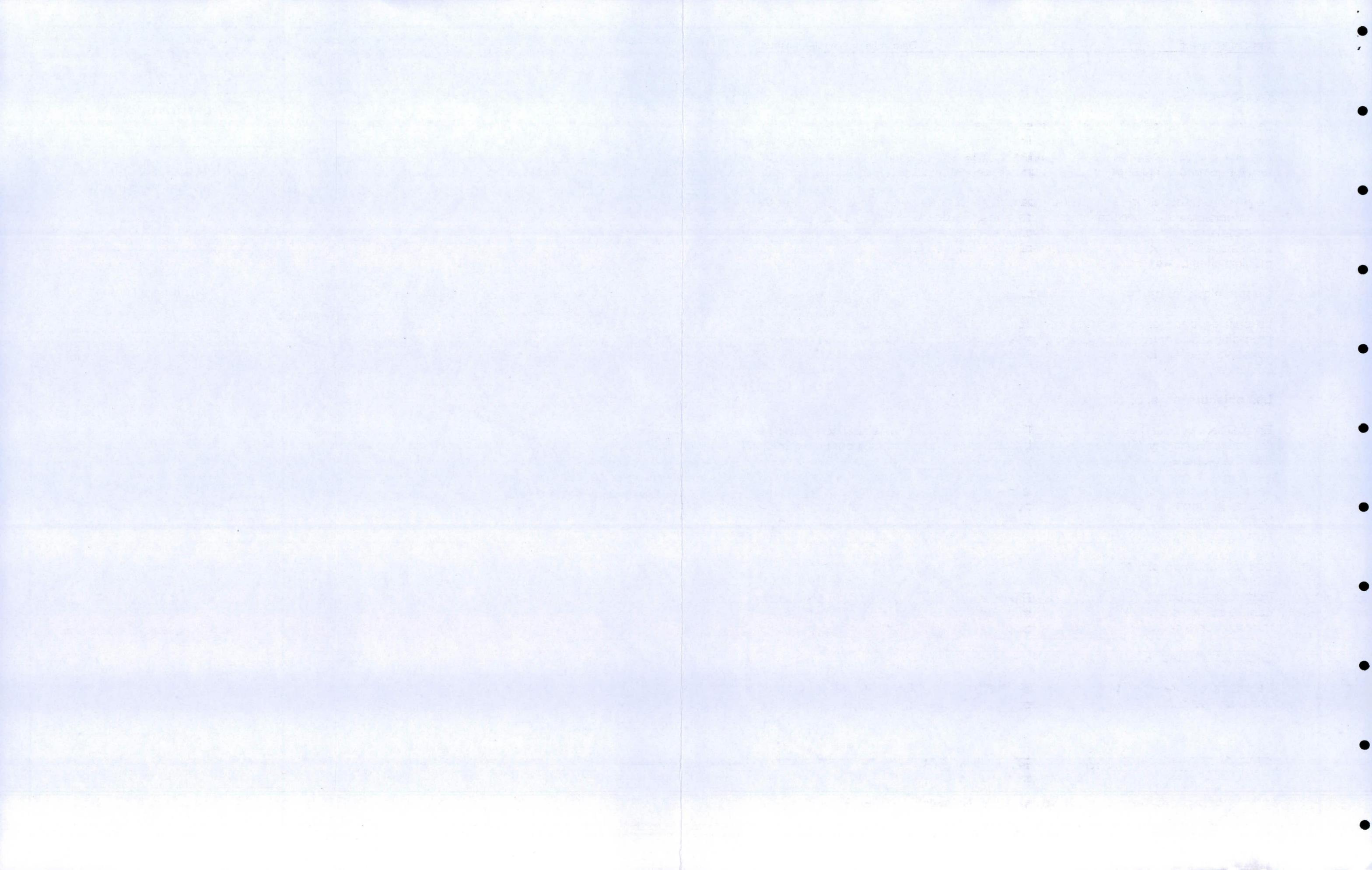
Carte 1

Territoire à l'étude

**Légende**

-  Direction territoriale
-  Centre de services
-  Sous-centre
-  Réseau routier supérieur
-  Limite de la région à l'étude
-  Centres de services (Limite MTQ)
-  Limite de MRC
-  Limite municipale





### **Ce qu'est un plan de transport...**

Le plan de transport est un outil dont se sert le MTQ pour prévoir et hiérarchiser, pour tous les modes de transport, les interventions les plus aptes à répondre aux besoins de déplacement des personnes et des marchandises à l'intérieur d'un territoire donné. Le plan de transport a un horizon de 15 ans environ.

Le plan de transport, c'est également un outil de connaissance, d'information et de communication, de concertation et d'aide à la prise de décision. De plus, il doit se faire dans un souci d'assurer la concordance entre les priorités d'action en matière d'aménagement et de développement régional retenues par les MRC, les municipalités et les CRCD.

### **Ce que n'est pas un plan de transport...**

Le plan de transport ne remplace pas la planification quinquennale du MTQ ni sa programmation annuelle annoncée par les autorités chaque printemps. Le MTQ conserve ses outils de planification. Toutefois, le plan de transport viendra les influencer.

### **Les objectifs visés, les finalités...**

En réalisant son plan de transport, le MTQ désire proposer une vision concertée de l'organisation des systèmes de transport, à moyen et à long termes, pour la région du Bas-Saint-Laurent.

Le plan de transport régional permettra de déterminer les diverses interventions visant la mobilité et la sécurité des déplacements en tenant compte de l'aménagement du territoire actuel et prévisible, du développement économique et de l'environnement.

### **La réalisation du plan de transport**

Pour réaliser son plan de transport, le MTQ travaille avec les principaux partenaires, dont le monde municipal et le CRCD, mais également avec les responsables des infrastructures et des équipements de transport ainsi qu'avec les utilisateurs.

### **La structure organisationnelle**

La structure organisationnelle reflète bien l'idée que le plan de transport est une démarche de partenariat et de consultation. Elle se veut simple et efficace.

- **Comité directeur** : Il oriente, supervise et approuve la démarche du plan de transport. Il valide et approuve le contenu également. Il est constitué de gestionnaires du MTQ et de représentants du milieu régional, à savoir le CRCD et le monde municipal.
- **Comité technique** : Formé de professionnels du MTQ et du milieu, notamment des aménagistes, il produit les documents nécessaires à la réalisation du plan.
- **Comité consultatif ou colloque** : Formé de représentants du milieu régional et de représentants des utilisateurs et des transporteurs, il conseille le MTQ sur le contenu du plan de transport. Toutefois, pour le Bas-Saint-Laurent, le comité directeur a décidé de remplacer le comité consultatif par un **colloque sur les transports**. De plus, les documents pour le colloque sont disponibles dans les bureaux ou sur le site Internet du MTQ. Tout commentaire ou toute recommandation portant sur le diagnostic devront être transmis à l'adresse paraissant à la fin du présent document.
- **Comités de gestion et de direction du MTQ** : Ils valident le contenu du plan de transport dans les domaines où ils sont imputables. Le ministre, le ministre délégué, le sous-ministre et les adjoints en font partie.

### **Cheminement du plan de transport : quatre grandes étapes**

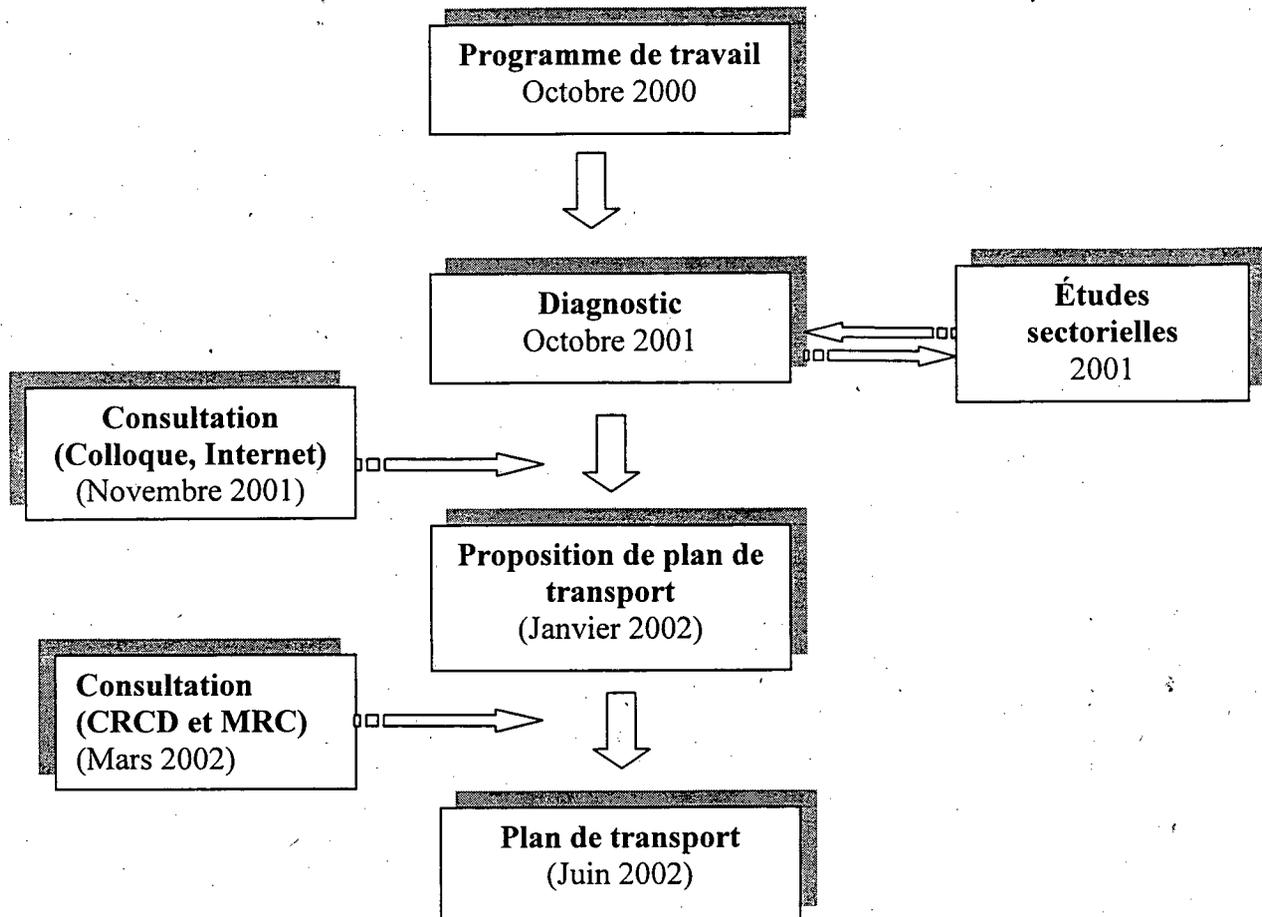
Le cheminement retenu pour l'élaboration du plan de transport s'articule autour de quatre grandes étapes (figure 1). Le programme de travail a été déposé au mois d'octobre 2000 et adopté à la réunion du comité directeur du 11 janvier 2001.

Les différentes études techniques nécessaires à la rédaction du diagnostic ont été effectuées en 2001.

La phase « Diagnostic » a pour objectif d'analyser la situation actuelle du transport des personnes et des marchandises pour la région du Bas-Saint-Laurent. C'est à cette étape que seront établis les enjeux, les orientations et les objectifs qui permettront de préciser, à l'étape du plan de transport, les interventions du MTQ et de ses partenaires pour répondre aux besoins de la région.

Le document portant sur le diagnostic fera l'objet d'une consultation auprès des principaux intervenants concernés par les transports et par l'aménagement du territoire lors d'un colloque et par le biais du site Internet du MTQ. Une fois la consultation terminée, le diagnostic et les orientations permettront de formuler une proposition de plan de transport. Cette proposition contiendra les priorités d'intervention et fera l'objet de consultations auprès du CRCD et des MRC. Par après, le plan de transport sera soumis au MTQ pour approbation.

Figure 1 – Étapes de réalisation du plan de transport



### Pour communiquer avec nous

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir une copie des documents sur le diagnostic, vous pouvez communiquer avec :

Janine Banville  
 Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine  
 Ministère des Transports  
 92, 2<sup>e</sup> Rue Ouest, bureau 101  
 Rimouski (Québec) G5L 8E6

Courriel : [planbsl@mtq.gouv.qc.ca](mailto:planbsl@mtq.gouv.qc.ca)  
 Site du ministère des Transports : <http://www.mtq.gouv.qc.ca/>  
 Site du plan de transport régional : <http://www.mtq.gouv.qc.ca/regions/bas/index.htm>

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 178 279